VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Joseph L. Bourdette vs Margaret Hoffman et als.
No 97,728—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 5 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 janvier 1912 et signé le 24 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Onze lots de terre dans le Sixième District de cette ville désignés par les Nos 12 à 22, les deux inclusivement dans l'ilet borné par les rues Camp, Octavia, Joseph et Magazine et mesurant comme suit:

Le lot 12—30 pieds de face à la rue Octavia sur 135 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot 22—30 pieds de face à la rue Joseph, sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 13 à 21 inclusivement chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2. Une portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 19, borné par les rues Magasins, Constance, Octavia et Joseph, sur un plan dressé par B. Buisson & W. T. Thompson, voyers, le 28 mars 1849, comprenant le tout dudit ilet, lequel est composé de 22 lots, désignés par les Nos 1 à 22, les deux inclusivement, à l'exception de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Octavia et Magasins, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magasins sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, sur laquelle terre la ville de la Nouvelle-Orléans a construit un marché public nommé le Ewing Market.

Les lots sont vendus séparément et sont plus complètement décrits comme lots 3 à 9, les deux inclusivement, et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Magasin sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots 10 et 11 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Joseph sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 12 à 16, inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots 17 à 20, les deux inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 21 à 22 (sont contigus au Marché Ewing dans le fond) mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis par W. P. Kaiser, architecte, daté le 1er février 1912. Une excellente occasion pour acquérir de bons terrains pour bâtir pour emplacement de commerce et résidence.

3. Une autre portion de terre dans ledit Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue Nashville, les rues Magasine, Arabela et Constance, étant composé des lots 1, 2, 3, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'ilet No 25, sur un plan par D. H. Boesnan, député voyer de ville le 13 septembre 1901, annexé à un acte passé pardevant A. H. Browne, notaire, le 20 janvier 1902 et mesurant, à savoir:

Le lot No 1 formant le coin de l'avenue Nashville et la rue Constance, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Constance. Les lots 2 et 3 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 sont contigus et le lot 6 ayant 29 pieds 6 pouces de face à l'avenue Nashville. Le lot 7 ayant 30 pieds de face à l'avenue Nashville, et les deux ayant une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; les lots 12 à 19 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Arabella, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance et mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Constance.

Conditions—1|2 en plus comptant et la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, payables en 1 an ou 1 et 2 ans à son option, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'intérêt payable annuellement, les actes de vente devant être passés pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1912 sur la propriété achetée par lui ou eux et les frais de tout certificats au-dessus et en plus du prix de l'adjudication; ainsi le coût de tout arpentage ou arpentages qui pourraient être requis, 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé par les acquéreurs chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

31fév—3 4 11 18 25—mars 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Emma C. Walter, épouse de Wm J. Hellbach vs Wilhelmina Deutsel, épouse de Henry Doell.
No 96,752—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet,

MARDI, 5 MARS 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 29 janvier 1912, signé le 2 février 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, St Thomas et Adèle, lequel dit lot est désigné par la lettre G, sur un plan d'arpentage par Chas G. Dell'Isle, daté du 7 juillet 1905, d'après lequel il mesure 51 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue St-Thomas, de 189 pieds 10 pouces 3 lignes et sur le côté le plus près de la rue Rousseau ledit lot a une première profondeur de 179 pieds, à quel point il se rétrécit de 24 pieds 2 pouces, puis a une nouvelle profondeur de 10 pieds 3 lignes et a une largeur à travers la ligne du fond de 27 pieds 6 pouces, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Ainsi,

2. Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, St Thomas et Adèle, étant et faisant partie du lot désigné par la lettre "XXX" F contigu au lot désigné par la lettre "G" sur ledit plan par Dell'Isle et mesurant 4 pieds, 10 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur sur la ligne de côté de la partie de reste dudit lot "F" de 199 pieds, 11 pouces 1|2 ligne et par une première profondeur sur la ligne de côté attenant au lot "G" de 179 pieds, à quel point elle s'élargit de 24 pieds, 2 pouces 6 lignes, puis à une seconde profondeur de 20 pieds, 8 pouces, 6 lignes et a une largeur sur la ligne du fond de 29 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 529 rue Joséphine.

3. Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Joséphine, St André et Chippewa, désigné par le No 4, et mesurant en mesure anglaise 27 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue St-Thomas sur 1[illegible] pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2040 et 2042 rue St-Thomas.

4. Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 42, borné par les rues St-Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau comprenant tout le lot désigné par le lot No 9 et une partie du lot désigné par le No 10, d'après le plan annexé à l'acte passé pardevant A. Mazureau, ancien notaire, le 31 mars 1866, le lot 9 mesurant 25 pieds de face à la rue St-Thomas sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces contigu à une allée de 4 pieds 10 pouces de large sur la ligne a plus près de la rue Joséphine, et la partie indivise du lot 10 mesurant 7 pieds de face à la rue St-Thomas la même largeur dans le fond sur 137 pieds 9 pouces de profondeur sur les deux lignes suivant du lot No 9 et la partie de reste dudit lot 10, le tout entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, Nos 2043 et 2045 rue St-Thomas.

5. Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 38, du vieux plan du Faubourg, maintenant l'ilet No 291 du nouveau plan, borné par les rues Cadiz, Jena, Coliseé et Chestnut, désigné par le No 19 sur un livre de plans annexé à un acte de dépôt pardevant S. Magner, ancien notaire, à la date du 5 avril 1865, et ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus désignées par les Nos 1113 et 1117 rue Cadiz.

Conditions—1|3 en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, et devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et de protection, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1912 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Siméon, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 fév—3 4 11 18 25—mars 3 5

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Les Cottages Doubles et Simples, 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, ilet ave Jackson et rue Magasine.
Mme Vve William Wiesh et als vs John Coyle et al.
No 99,704—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 2 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu et signé le 26 février 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros 1000 et 1002 rue Joséphine et 2111 et 2115 rue Constance, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Constance et Magasins désigné par le No 13 formant le coin des rues Joséphine et Constance et mesurant 31 pieds 7 pouces, 6 7|10 lignes de face à la rue Joséphine par 127 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles et façade rue Constance. Mesure anglaise.

Conditions—Un tiers en plus au comptant; la balance en un crédit de 1 et 2 ans, portant 8 0|0 d'intérêt par an depuis la date de la vente, les intérêts devant être payés annuellement. Les taxes de 1912 devant être estimées par l'acquéreur, qui devra payer 10 0|0 d'honoraires d'avocat sur la portion de crédit dans le cas où ladite portion serait placée pour collection entre les mains d'un avocat. L'acquéreur devra en plus payer le coût de tous certificats nécessaires pour l'acte de vente, 10 0|0 au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Arthus Landry, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

2 mars—2 3 10 17 24 31—avril 2

Stroudback, Stern & Gumbel. Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Selina Beatrice Brown, épouse de Charles Hudson vs Delphine Green, épouse de Frank Walker.

No 98,414—Cour Civile de District, Division C.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Résidence Simple à Deux Etages,

Connue comme Nos 7446 48 rue Ann, coin Millaudon.

A l'Encan, JEUDI, 21 Mars 1912

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncieres, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 janvier 1912 et le jugement signé en Cour ouverte le 17 février 1912 par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 30, borné par les rues Cherokee, Millaudon, Esther et Anne, et est composé des lots Nos 9 et 10, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de cent quarante-deux pieds huit pouces et quatre lignes [142' 8" 4'''] et formant l'encoignure des rues Anne et Millaudon. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages, contenant galerie sur le devant et dans le fond, environ 10 chambres, etc, et est connu par les numéros 7446-48 rue Anne.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposés chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Harold A. Moise, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE WILFRED BEEBE.

No 92,508—Cour Civile de District, Division "D".

Site Commercial de Valeur

Dans un des Meilleurs Quartiers de la Ville pour le Commerce de Détail

Mesurant 30 x 135 Pieds,

Avenue Tulane,

Entre les rues Remparts et Saratega, l'Ilet Gravier.

A un Ilet de la rue du Canal, et à Quelques Pieds de la Bâtisse de la Cour Criminelle,

Convenable pour Ecurie, Magasin, Garage ou Entrepôt,

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 26 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 février 1912 par l'Hon Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 299, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Bas-in et Sud Rampart et mesurant trente pieds de face à l'avenue Tulane sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, ladite propriété étant connue autrefois par le No municipal 1126 avenue Tulane. Acquise par Wilfred Beebe, d'après un acte pardevant E. D. Oberhennet, notaire, le 19 septembre 1904, enregistré dans le bureau des transferts, livre 200, folio 25.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans, à sept pour cent par an d'intérêt, de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer pour tous certificats requis taxes de 1912 et devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

E. M. Stafford, H. W. Robinson, avocats.
24 fév—24 25—mars 3 10 17 24 31

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Richd. N. Cobb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 96,973—Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est en peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Lillibee C. Cobb ne sera pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier — Rice & Montgomery, avocats.

1 mars—1 5 10

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E;

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et autres, Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, le 2 janvier 1912, Dossier 19,083, sur ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, en vertu d'un ordre supplémentaire [illegible] Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, lue, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles [autrefois rue Nayades], Joseph, Rempart [maintenant Danneel] et la rue Octavie, formant partie de l'ilet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente-cinq pieds (135') de largeur et faisant face à la rue Danneel, autrefois Rempart, sur une profondeur et façade de quatre cent quatre-vingt-quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2''') sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété,

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Joseph, Rempart ou Danneel et Octavia, soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato, l'encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notés dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci-après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réalisera la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses, l'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante:

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70') pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante-sept pieds six pouces [67' 6"] à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt-huit pieds deux pouces [128' 2"] à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces [cinq lignes [146' 8" 5'''] sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante-sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5''') sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes [165' 3" 2'''] sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante-cinq (55') de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente-cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Rempart).

2. Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans la Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Decatur), Nouvelle-Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilié, voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes: Le lot numéro cinq a vingt-et-un pieds un pouce et un cinquième [21' 1 1|5'''] de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cinquante-cinq pieds six pouces [55' 6"] sur la ligne de côté des lots Nos 4 et 20, quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur les lignes de côté opposées et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4' 4'''] de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1" 1|3"] de face sur la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de cinquante-deux pieds six pouces quatre lignes [52' 6" 4'''] sur le côté des lots Nos 5 et 19; quarante-six pieds sept pouces et quatre lignes [46' 7" 4'''] sur le coté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4' 4'''] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1|5'''] de face sur la rue Nouvelle-Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces [43' 8"] sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4' 4'''] de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces [43' 8"] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes [46' 7' 4'''] de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces [49' 7"] entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff G. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent à savoir: Le lot numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante-deux pieds huit pouces (142' 8") et une profondeur de façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds dix pouces [144' 2"] et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds [29'] de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

(B) Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds, deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds, onze pouces [142' 11'']; ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite comme 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions: Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement des dits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause établissant qu'au cas où celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et l'intérêt sur lesdits billets, ceux-ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui soient reçus par lui et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William Metz, Fayasoux, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (sans intérêts et sans pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato.

et Encanteur, 910 rue Gravier.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D.
No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombehrend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombehrend, Vve de Christian Ritter, dossier No 99 061, le dit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept, maintenant l'ilet No 384, borné par les rues Sud Robertson, Fern, Thalie et Melpomène, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1852, et déposé en l'étude de G. Rareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912 et tous certificats, etc. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0|0 ne portant pas d'intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato, REAL ESTATE

Caffery, Quintero, Gidiere et Brumby, avocats. 910 rue Gravier.

16 fév—16 18 25—mars 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 98,577—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Sr, Dossier No 98 577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le MARDI, 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 285, borné par les rues Burdette, Panola, (autrefois Cypress), Sycamore, (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane ou hutte, près de l'encoignure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes, incluant certificats requis pardevant Wm F. Brewer, notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat.

J. L. Onorato, REAL ESTATE

Encanteur, 910 rue Gravier.

German American Savings Bank and Trust Company, administratrice.

Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.

15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Caroline Sallas épouse de Stephen Maloche.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99 640—Division B. — Attendu que Stephen Maloche a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Caroline Sallas, épouse de Stephen Maloche, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—William Waller Young, avocat.

24 fév—24 28—mars 4

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme LOUIS DIELENSCHNEIDER.

No 99,315—Cour Civile de District, Division A.

SANS LIMITE OU RESERVE.

PROPRIETE DE VALEUR AMELIOREE 1811 RUE ST-PIERRE

A l'Encan, le JEUDI 21 Mars 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur — Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District rendu par l'Honorable C. W. Ellis, juge de Division A, dans la succession de Mme Louis Dielenschneider, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Saint-Pierre, Roman et Derbigny et mesurant vingt-sept pieds [27'] de face à la rue St Pierre sur cinquante sept pieds [57'] deux pouces [2"] et sept lignes [7'''] de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Mathilda S. Dielenschneider par achat de M. Adrien Perez par acte de vente passé pardevant George W. Dearing Jr. notaire, le 12me jour de juillet 1893. Enregistré dans le livre No 147, folio No 533.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant environ cinq chambres, couvert en ardoises et loué $11.00 par mois.

Conditions—Comptant. Taxes dues et exigibles en 1912 aussi bien que le coût de l'acte de vente et certificats devront être payés par l'acquéreur et seront passés pardevant Charles I. Denéchaud, notaire. Dix pour cent du montant de la vente devront être déposés au moment de l'adjudication chez

M. A. BACCICH, Encanteur.

William V. Kiesner, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Trois Terrains de Choix pour Bâtir,

Rue Belfast, entre les rues Eagle et Général Ogden.

Joli Cottage Simple, 1944 rue Clouet.

SUCCESSION DE THEODORE ARNEMANN.

No 98,971—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division —

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Premier étage). Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 22 janvier 1912, dans l'affaire de la succession de Théodore Arnemann, la propriété suivante, à savoir—

Trois certains l